

Notes

MCC

D'ALERTE

DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES
INSTITUT DE CRIMINOLOGIE DE PARIS-UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

MAI 2010

Une menace négligée en Europe

LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE CARCÉRALE

Les « gangs de prison »

Pénitencier, gangs de prison : un défi pressant

En avril 2010, six coups de fusil de chasse sont tirés sur le local des gardiens de la prison de Luynes (Aix-en-Provence). La même nuit, cinq autres tirs sur le local des gardiens d'un l'établissement pour mineurs de Marseille. Pas de victimes. Un syndicaliste local affirme bien sûr « nous ne croyons pas à des actes de grand banditisme » ; une cellule psychologique est mise en place. Hormis une brève dans *Libération* (19/04/2010) le silence se fait sur l'affaire.

En mars, Michèle Alliot-Marie, le Garde des Sceaux, affirme « Les prisons françaises sont un lieu de recrutement privilégié pour les islamistes radicaux ».

En septembre 2008, à la prison de Varcès, près de Grenoble, Marcel E., un « multirécidiviste » se poste en surplomb de la cour de promenade. Quand Sghaïr L., caïd et trafiquant de drogue détenu à Varcès, passe dans sa ligne de mire, il l'abat d'une balle de fusil à lunette en pleine tête. Le 10^e mort d'une guerre des gangs « pour le contrôle du trafic de drogue à Grenoble ».

Entre vingt autres, ces trois cas symptomatiques suggèrent une activité criminelle organisée - les « gangs de prison » - dans les prisons françaises, qu'il s'agisse de bandes à finalité fanatique (islamistes) ou prédatrice.

Un phénomène grave existant désormais dans nombre de pays du monde et qui semble négligé par les officiels français. Or les criminologues se souviennent de leurs alertes sur les gangs de rue (présents dans des métropoles françaises dès les années 1990) et du temps qu'il a fallu - 15 ans - aux officiels pour réagir effectivement à la menace (septembre 2009).

D'où cet avertissement.

Quand un gang de prison est installé, nul moyen efficace n'existe aujourd'hui, nulle part au monde, pour l'éradiquer. Les seules parades praticables sont préventives. En France, il est encore temps de parer à cette durable intrusion du crime organisé dans le système de contrôle des prisons. Faudra-t-il attendre longtemps pour que cette parade s'applique ?

NB - les criminologies connaissent les objections des administrations en cause : « C'est une invention », « c'est fort exagéré... anecdotique », « le problème est connu et déjà traité ». Ils les ont déjà entendues dix fois ! Notamment pour les gangs de rue, pour la mafia albanaise. Mais *in fine* qui a vu juste?

FRANÇOIS HAUT • XAVIER RAUFER

Voir l'étude complète *sur le site du*
Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines :

www.drmcc.org

(page d'accueil)